



Vos délégués du personnel vous informent

Réunion DP du 4 décembre 2012 – FINANCE

■ Congés de maladie

Lors d'un congé maladie supérieur à 21 jours, une visite médicale de reprise est obligatoire. Dans quel délai maximal cette visite doit-elle avoir lieu ?

Réponse de la direction :

Une visite médicale de reprise est obligatoire suite à un congé maladie supérieur à 30 jours. La visite doit avoir lieu dans un délai de 8 jours.

Notre position

En complément l'essentiel de la démarche est centré sur le manager N+1 qui coordonne et s'assure que la visite se déroule dans les délais.

Ainsi de plus en plus en plus de responsabilités RH sont confiées aux managers qui pour la plupart n'ont pas forcément suivi les formations adéquates.

■ Vaccination pour la grippe

Pour quelle raison une partie du personnel de FINANCE et en particulier celui sur le site de Losserand n'a-t-il pas été informé des dates de vaccination pour la grippe ?

Réponse de la direction :

Un mail a été envoyé par les assistantes à tous les salariés du site. Les listes de distribution vont être revues de façon à s'assurer qu'il n'y ait pas d'oubli.

Notre position

Depuis maintenant plusieurs années nous observons soit des oublis soit des informations très tardives qui ne permettent pas aux intéressés de profiter de ces campagnes de vaccinations.

■ Tableau d'affichage Direction

Habituellement, un tableau d'affichage mentionnant notamment le nom du médecin du travail, le nom de l'assistante sociale, les coordonnées de l'inspection du travail ainsi qu'un extrait du règlement intérieur existe sur chaque site.

A notre connaissance ce tableau n'existe pas sur le site d'Arcueil.

Est-il prévu d'installer ce tableau et dans quel délai ?

Réponse de la direction :

On étudie actuellement un emplacement sur le site d'Arcueil

Notre position

Cela fait maintenant six ans que ce tableau obligatoire n'est pas installé sur le site d'Arcueil

De nombreuses informations utiles ne sont donc plus données aux salariés qui ne savent donc pas vers qui se tourner en cas de problèmes.

Le même problème se pose pour les panneaux syndicaux qui ne permettent pas aux IRP d'informer les salariés d'Arcueil du périmètre Finance.

■ Règlement intérieur

Où les salariés FINANCE d'Arcueil peuvent-ils consulter le règlement intérieur.

Si un lien existe sur l'Intranet, quel est ce lien ?

Réponse de la direction :

Le RI de l'Etat-Major est en ligne sur le site de la Division Finance/Ressources Humaines/Cadres d'activité.

Notre position

Ce document en ligne (difficile à trouver pour un non-initié) contient de nombreuses informations obsolètes.

■ Registre des conventions de stage

Existe-t-il un registre des conventions de stage que passe France Télécom avec les écoles ou Universités ?

Si oui, le contenu de ces conventions est-il fourni aux tuteurs ?

Réponse de la direction :

Les textes (cf article L 612-13 du code de l'éducation ci-dessous) prévoient en effet la mise en place d'un registre des conventions de stage. Les mentions devant y figurer devaient être précisées par un décret qui n'est toujours pas paru.

La direction étudie néanmoins la possibilité de mettre en place ce registre avant la parution du décret.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les conventions de leur stagiaire soient communiquées pour information aux tuteurs.
Article L612-13 Créé par LOI n°2011-893 du 28 juillet 2011 - art. 27

L'entreprise qui accueille des stagiaires tient à jour un registre des conventions de stage, indépendamment du registre unique du personnel mentionné à l'article L. 1221-13 du code du travail. Un décret détermine les modalités d'application du présent article,

notamment les mentions qui figurent sur le registre susmentionné

Notre position

Ce registre nous paraît intéressant notamment pour les tuteurs.

La question de leur accessibilité se posera toujours.

Vos élus DP CFE-CGC/UNSA

Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31 Site Arcueil
Jean KRUMENACKER – 06 86 17 25 40 Site Losserand
Catherine LACAN – 06 85 24 57 00 Site Losserand
Pierre POTIER – 06 76 76 05 77 Site Arcueil

Retrouvez la version électronique de cette lettre et toutes les informations de votre établissement :

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/finances/>

Retrouvez tous vos contacts de la Division Finance

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/annuaire-dusyndicat/etablissements/divisions-de-l-ues/finances/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE www.lemeilleurdesce.com

nos lettres nationales : Comprendre & Agir
Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org
nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas-ftgroup.org

 <http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>

 <http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>